

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

No. _____

G/SECRET/HS02/MEX/1

4 juin 2002

(02-3082)

Original: espagnol

MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002

Communication de la documentation

Liste LXXVII - Mexique

La Mission permanente du Mexique a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 30 avril 2002.

Nous référant à la décision du Conseil général du 18 juillet 2001 relative à la procédure pour l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions (document WT/L/407 du 26 juillet 2001) et à la lettre du Président du Comité de l'accès aux marchés, datée du 28 mars 2002 relative à la dérogation en rapport avec les modifications du Système harmonisé 2002, nous vous communiquons les renseignements suivants.

La Mission permanente du Mexique auprès de l'OMC a l'honneur de présenter la liste de son pays suivant le SH2002¹ (liste sur feuillets mobiles et tables de concordance). Le Mexique applique lesdites modifications depuis le 1^{er} avril de cette année. À cet égard, le Mexique demande à être inclus dans une dérogation collective pour 12 mois à compter de la date de mise en œuvre des modifications du SH2002.

Des exemplaires de la documentation susmentionnée sont disponibles sous **forme électronique** à la page d'accueil des Membres de l'OMC (<http://members.wto.org/>, aller sur Ressources disponibles à l'OMC, puis sur Listes concernant l'accès aux marchés pour les marchandises (connexion), enfin sur Système harmonisé (SH) 02); et sur **support papier** auprès de la Division de l'accès aux marchés (Mme D. Wood, bureau 3142).

¹ En espagnol seulement.